

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QU' :**

EN raison de la pandémie de la COVID-19 et en vertu des directives et des restrictions gouvernementales récemment annoncées, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île qui aura lieu lundi le 14 février 2022, se tiendra sans la présence du public à 18h30 au gymnase de Grosse Île situé au 006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec.

Ainsi, si vous avez des questions concernant les points inscrits à l'ordre du jour ci-joint, nous vous invitons à communiquer avec le bureau municipal au 418 985-2510 ou par courriel à [info@mungi.ca](mailto:info@mungi.ca).

**Donné à Grosse Île**  
Ce 10<sup>e</sup> jour de février 2022

  
Maxine Matthews  
Greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maxine Matthews, Greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Grosse Île, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis public ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2022 sur le site Internet de la Municipalité ([www.mungi.ca](http://www.mungi.ca)), et en affichant une copie de celui-ci aux endroits suivants : Carla's Grocery et le Centre Communautaire de Grosse Île.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

  
Maxine Matthews  
Greffière-trésorière adjointe



Le 10 février 2022

Mairesse,  
Conseillères,

Un avis est donné par la soussignée que la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île est ordonnée par la mairesse, Mme. Diana-Joy Davies et aura lieu lundi le 14 février 2022 à 18h30 au gymnase de Grosse Île situé au 006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec. En raison de la pandémie de la COVID-19 et en vertu des directives et des restrictions gouvernementales récemment annoncées, cette séance se tiendra sans la présence du public.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Séance du conseil sans la présence du public
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.4 Approbation du procès-verbal
  - 1.5 Correspondance
    - 1.5.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
  - 2.1 Rapports administratifs
    - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
    - 2.1.2 Rapport annuel 2021 – Règlement sur la gestion contractuelle
    - 2.1.3 Embauche de l'Animateur (trice) en Loisirs – Statut occasionnel (liste de remplacement)
    - 2.1.4 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
  - 3.1 Adoption du Règlement 2022-001 - Pour abroger et remplacer le Règlement 2021-002 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
  - 3.2 Adoption du Règlement 2022-002 - Pour abroger et remplacer le Règlement 2019-002 – Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Grosse Île
  - 3.3 Abroger la Résolution R2019-150 – Nomination de la Secrétaire-trésorière adjointe
  - 3.4 Nomination de la Greffière-trésorière adjointe
  - 3.5 Vente pour non-paiement de taxes municipales
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Donné à Grosse Île  
Ce 10<sup>e</sup> jour de février 2022

  
Maxine Matthews  
Greffière-trésorière adjointe